



Assemblée générale

Distr. générale
1 mars 2001
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-troisième session

30 avril-11 mai 2001

Poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/136 B, l'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour développer et améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles et l'a prié de continuer à élaborer des propositions, en vue de leur examen par le Comité de l'information à sa vingt-troisième session, en visant une parité modulaire pour réaliser l'objectif ultime de la parité complète entre les langues officielles.

II. Rappel

2. Le Comité de l'information a examiné le premier rapport sur la question (A/AC.198/1999/6) en mai 1999, dans le cadre de la première partie de sa vingt et unième session. Il a examiné le rapport complémentaire qu'il avait demandé (A/AC.198/1999/9) à la reprise de cette même session, en novembre 1999. Le Comité des conférences a par la suite demandé un autre rapport (A/AC.198/2000/7) qu'il a examiné et dont le Comité de l'information a été saisi à sa vingt-deuxième session. Le présent rapport fait le point des initiatives prises à ce jour pour

développer le site Web de l'Organisation ainsi que des perspectives d'avenir dans ce domaine.

III. Initiatives prises à ce jour pour développer le site Web de l'Organisation

3. La révolution Internet a offert à l'Organisation de nouvelles possibilités de communiquer directement au monde son message, sans avoir à passer par des intermédiaires. Elle lui a procuré un support novateur qui, joint aux moyens traditionnels, a étendu de façon spectaculaire la diffusion de ce message aux quatre coins du monde. Ce support lui permet en outre de distribuer documentation et émissions de radio de façon bien plus économique que par le passé. À mesure que se répandra l'utilisation de l'Internet, la portée du message de l'Organisation s'élargira sensiblement et, parallèlement, le coût de diffusion par unité diminuera beaucoup.

4. Le site Web de l'Organisation a continué de s'étoffer à une allure phénoménale au cours de l'année écoulée. Le Département de l'information a réussi à s'acquitter de la tâche de plus en plus lourde que représentent son développement et sa mise à jour parce qu'il

a recouru à des techniques novatrices pour automatiser la maintenance périodique. Il a ainsi pu consacrer davantage de temps aux activités d'enrichissement. Le site achemine maintenant chaque jour près de 12 Go d'information (quelque 12 milliards d'octets) et enregistre plus de 3 millions d'accès quotidiens à partir de plus de 159 pays. Il suffit de regarder les chiffres pour constater que la fréquentation du site a fait un bond gigantesque : le nombre d'accès est en effet passé de 489 000 en janvier 1996 à plus de 71 millions en décembre 2000. On a dénombré plus de 488 millions d'accès en 2000, ce qui signifie que le site a « servi » 15,4 fichiers par seconde et par jour. En lui-même, le nombre d'accès enregistré par un site Web donne parfois une idée exagérée de son utilisation. Le Département a donc procédé à une analyse détaillée pour déterminer le nombre de documents que les utilisateurs appellent effectivement à l'écran; sur la base de cette étude, il évalue à 370 000, en moyenne, le nombre de documents consultés chaque jour à l'heure actuelle.

5. Le 1er septembre 2000, un site Web complètement remanié a été mis en service simultanément dans les six langues officielles de l'Organisation, ce qui a représenté un premier pas de taille vers la parité linguistique. Le visiteur est invité à choisir une langue dès son arrivée sur le site, et se voit proposer des pages qui se ressemblent dans chaque langue. La navigation a été considérablement facilitée par l'ajout de nouveaux liens internes et l'adoption d'une interface plus intuitive. L'enrichissement du site se poursuit dans toutes les langues officielles. Depuis septembre 2000, 10 880 documents et produits d'information au total y ont été ajoutés dans des langues autres que l'anglais ou le français. Pour la première fois, outre les retransmissions sur le Web, ont été placées sur le site toutes les déclarations faites à l'Assemblée générale au cours du Sommet du Millénaire et du débat général qui a suivi à la cinquante-cinquième session. Tous les procès-verbaux de séance provisoires sont maintenant disponibles en ligne. Retransmissions sur le Web et téléchargement des déclarations devraient devenir systématiques dans un avenir proche.

IV. Perspectives d'avenir

6. Parmi les ajouts récents figurent le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ainsi que des informations sur ce qui suit : ouverture de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale;

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux; signature et dépôt de traités lors du Sommet du Millénaire; Messagers de la paix et ambassadeurs itinérants; Journée des Nations Unies de 2000; réunion du Conseil de sécurité sur les femmes; paix et sécurité; Forum mondial sur la télévision de 2000; Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations; Journée mondiale de lutte contre le sida de 2000; quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies; Journée des droits de l'homme de 2000; processus d'examen décennal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies; réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

7. Bien que le Département de l'information ait fait du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement du site de l'Organisation dans toutes les langues officielles le fer de lance de ses activités Internet, il n'a pas progressé à l'allure escomptée, faute des compétences et ressources internes voulues dans les langues autres que les langues de travail du Secrétariat. Comme indiqué dans un précédent rapport (A/AC.198/2000/7), il est vital en outre que la question de la création des produits d'information soit envisagée séparément de celle de la mise à jour, de la coordination et de la gestion régulières du site. Aussi longtemps que l'on ne se sera pas penché sur ces deux aspects – production du contenu informatif et activités de maintenance –, il sera difficile de parvenir à une véritable parité linguistique.

8. Le Département de l'information rappelle que, pour pouvoir mettre à jour et améliorer le site de façon régulière, il doit disposer d'une base solide lui assurant le personnel et les moyens nécessaires. Certaines mesures ont déjà été prises en ce sens dans le cadre des ressources disponibles, mais pour que le développement du site se poursuive, il faudra que des crédits supplémentaires soient accordés. De l'avis du Département, l'étude de faisabilité préconisée dans le rapport précédent (A/AC.198/2000/7), afin de déterminer les ressources – personnel, technologies et contenu – que nécessiterait un développement véritablement multilingue du site, garde donc sa raison d'être.

9. Pour que le développement multilingue du site puisse véritablement aller de l'avant, il faudra aborder

la question de la production et de l'enrichissement du contenu sous l'angle administratif. À l'heure actuelle, les documents officiels sont produits, sous divers formats, dans différentes parties du Secrétariat. Le Comité directeur pour la réforme et la gestion, que préside la Vice-Secrétaire générale, a demandé que soit examinée à l'échelle de l'Organisation la politique suivie dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, notamment en matière de gestion du contenu. L'adoption d'une politique uniforme devrait permettre de rationaliser les procédures et d'harmoniser bon nombre des méthodes de production actuellement utilisées. Le Comité directeur a fait une large place à la question de la cohérence de l'information, qu'il s'agisse de celle qui circule à l'intérieur du Secrétariat ou de celle présentée au grand public. Il a déterminé que l'Organisation devait adopter une politique garantissant : a) la disponibilité des documents (notamment des normes cohérentes et très strictes en matière de formats et de métadonnées); b) l'intégrité des données (élimination des redondances, application rigoureuse des méthodes de classement, authenticité des documents); c) la confidentialité (règles et mécanismes régissant l'accès, normes de sécurité visant à protéger les documents et à réglementer la mise à jour des données).

10. En 2000, le Comité des publications a mis au point et adopté une instruction administrative sur la publication électronique, dans laquelle il énonce les principes devant régir la présence de l'ONU sur l'Internet. Ces principes portent sur la planification du contenu, la responsabilité, les noms de domaine et la politique à suivre en matière de publications. Une fois revus par le Bureau des affaires juridiques, ils feront l'objet d'une instruction administrative de la série ST/AI/2001/__. Le Comité prévoit la création d'un groupe de travail sur les questions relatives à l'Internet, auquel participeront tous les services auteurs. Lorsque les principes susmentionnés connaîtront une large diffusion et seront communément appliqués, la publication des documents de l'Organisation sur l'Internet devrait être mieux coordonnée et plus systématique. Le Groupe de travail se penchera en particulier régulièrement sur les questions de contenu – par exemple, les redondances – avec le concours de tous les départements, et veillera au respect général des principes.

V. Propositions

11. À ce jour, six propositions ont été présentées au Comité de l'information, pour examen, au sujet de l'amélioration du site Web de l'Organisation. Toutes reposent sur l'allocation de nouvelles ressources au titre du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues du site. On pourrait continuer à élaborer des propositions. Toutefois, compte tenu des limites imposées par un budget resté constant et du fait que ces propositions supposeraient, elles aussi, une mise de fonds substantielle, le développement et l'enrichissement du site dépendront en grande partie des décisions que l'Assemblée générale prendra au sujet de la mise à disposition des documents officiels, à titre gracieux, dans les six langues. Elle devra également se prononcer sur le développement progressif des différentes versions linguistiques. Il convient de noter, toutefois, que, quelles que soient les options retenues, l'écart entre la version anglaise et les autres continuera de se creuser. Atteindre l'objectif de la parité complète devrait donc à la fois devenir plus difficile et exiger davantage de ressources.

12. Les rapports précédemment soumis au Comité de l'information (A/AC.198/1999/6 et A/AC.198/2000/7) insistent sur le fait qu'à la suite d'un premier examen de la question par le Comité et par l'Assemblée générale, la mise à jour et l'enrichissement réguliers du site Web de l'Organisation, deux activités indispensables au succès de n'importe quel site, devraient être assis sur des bases solides. La liste des ressources minimales nécessaires à cette fin, proposée à l'annexe I du document A/AC.198/2000/7, demeure donc d'actualité.

13. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de poursuivre les efforts actuels et de tirer parti des progrès technologiques pour automatiser davantage les tâches. La Section de la technologie de l'information du Bureau du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, qui gère le site Web de l'Organisation, a été restructurée de façon à privilégier le développement des versions linguistiques et compte désormais une équipe pour chaque langue.

14. Au cours de 2001, toutes les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social devraient être mises à la disposition du public à titre gracieux. Mais l'Assemblée générale devra indiquer la politique à suivre en ce qui concerne l'ajout d'autres documents d'organes délibérants, compte tenu de la résolution

51/211 F, dans laquelle elle a indiqué que les documents de conférence pourraient être consultés moyennant un droit d'utilisation, calculé sur la base des frais encourus.

15. Le Département continuera de produire, à titre exceptionnel, des pages Web consacrées aux célébrations et événements importants ainsi que de collaborer avec les bureaux organiques à la production de pages consacrées aux grandes conférences des Nations Unies et aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité des documents dans leurs différentes versions linguistiques, il n'épargnera aucun effort pour présenter ces pages dans les six langues officielles.

16. Le Département de l'information a entrepris de déterminer les rubriques de la partie principale du site (version anglaise) qui pourraient faire l'objet d'une transposition dans chacune des autres langues officielles. Il est prévu que, dans chaque version, l'enrichissement se fasse par l'ajout de petits modules. Le premier pas dans cette direction consistera à placer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur le site, dans toutes les langues officielles. Le Département tient à remercier le Gouvernement espagnol, qui lui a assuré le concours d'un expert associé pour le développement de la version espagnole, ainsi que l'Organisation internationale de la francophonie, grâce à laquelle un expert a pu travailler à la version française. Ces contributions devraient également faciliter le développement des pages en espagnol et en français au cours des deux prochaines années.

17. Un groupe de travail interdépartemental sera chargé d'examiner les questions de politique générale que soulèverait la mise à disposition de tous les documents d'information dans toutes les langues officielles.

18. Tout en continuant à privilégier le contenu textuel, on poursuivra le développement du multimédia, ce qui contribuera à élargir l'audience du projet de radio des Nations Unies en direct et à faciliter la diffusion des photographies.

19. Les possibilités de recherche offertes sur le site de l'ONU se sont déjà améliorées de façon spectaculaire depuis l'intégration de tous les communiqués de presse dans une base de données. Le Département se propose de tester ce système plus avant et de le perfectionner, puis de l'étendre progressivement au reste du site, ce qui simplifierait considérablement les tâches de maintenance, et faciliterait par ailleurs le développe-

ment en permettant de réaliser des économies de temps et d'argent. Il analysera les statistiques d'utilisation en continu pour dégager les grandes tendances et déterminer le chemin que suivent les visiteurs à l'intérieur du site. Il mènera régulièrement et systématiquement des enquêtes auprès des utilisateurs dans le cadre des activités d'évaluation continue du site.

20. Afin d'ouvrir à tous le site de l'Organisation, on continuera à prendre des mesures particulières pour en garantir l'accès aux handicapés. Un chemin « version texte » permet aux aveugles et aux utilisateurs dont la vitesse de connexion est faible ou le matériel peu perfectionné d'accéder à des pages libres de tout graphique.

VI. Conclusion

21. Le Secrétaire général ne perd pas de vue que les États Membres l'ont prié d'élaborer des propositions visant à améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles, en vue de leur examen par le Comité de l'information à sa vingt-troisième session, dans la perspective d'une parité modulaire entre les langues. Il estime toutefois que ce serait leur rendre un piètre service que de continuer à mettre au point des propositions impliquant un apport de fonds important. Il tient en revanche à répéter que l'objectif de la parité linguistique complète ne sera pas atteint sans l'injection de nouvelles ressources. Les décisions qui devront être prises en matière de production de contenu supposeront, elles aussi, une mise de fonds. Le présent rapport ne présente que des propositions réalistes, dont certaines connaissent déjà un début d'exécution. Comme indiqué plus haut, les ressources administratives et budgétaires nécessaires pour poursuivre le développement, la mise à jour et l'enrichissement du site de l'ONU demeurent celles indiquées à l'annexe I du document A/AC.198/2000/7. Elles représentent l'appui minimal, faute duquel il ne serait pas réaliste d'attendre quelque progrès que ce soit dans ce domaine.